



Alfonso Castellanos

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

La souveraineté alimentaire du Sud menacée

La ratification des accords de libre-échange entre l'Union européenne et six régions du Sud aura de lourdes conséquences pour les pays les moins avancés.

C'est lancé : à partir de septembre, le Parlement européen doit se prononcer sur la ratification des accords de partenariat économique (APE) régissant les relations commerciales entre les Vingt-Sept et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), regroupés en unions régionales. 79 Etats du Sud sont concernés, dont une majorité parmi les plus pauvres de la planète. D'ici là, les gouvernements ACP devront avoir approuvé les textes négociés avec Bruxelles, dont les pourparlers ont été engagés il y a plus de quinze ans.

Il s'agissait alors, pour l'Union européenne, de se mettre en règle avec l'Organisation mondiale du

commerce (OMC) : les Vingt-Sept avaient été condamnés trois fois, suite à des plaintes d'exportateurs sud-américains de bananes. Ceux-ci se plaignaient de devoir payer des droits de douane pour vendre leur production sur le continent européen, alors que les pays ACP en étaient exemptés depuis 1975, afin de favoriser leur développement grâce au commerce. Accorder des avantages à certains pays en développement (les ACP en l'occurrence) est en effet contraire au principe de la clause de l'OMC de la nation la plus favorisée. En revanche, créer des zones de libre-échange avec octroi de concessions réciproques est possible. Bruxelles a donc proposé aux pays ACP, répartis en six

zones géographiques, de se mettre autour de la table pour étudier concrètement les concessions qu'ils pourraient accepter en échange de la garantie de conserver un libre accès au marché européen.

Des pertes de recettes douanières abyssales

Fin août, la procédure de signature et de validation des APE était en cours (voir encadré). En Afrique de l'Ouest, le Nigeria et la Gambie ont toutefois indiqué qu'ils ne signeraient probablement pas le texte paraphé par les négociateurs il y a deux ans, risquant de ce fait de faire voler en éclats le compromis. Ces désaccords persistants entre les seize



Jardins maraîchers de Bolomakoté (Burkina Faso). Les APE pourraient compromettre les initiatives innovantes actuelles dans l'agriculture au Sud.

Etats concernés illustrent, au-delà de cet ensemble régional, les conséquences d'une démarche censée dopper la croissance dans les pays ACP, mais dont l'application comporte de nombreuses inconnues.

Dans le viseur des récalcitrants : l'impact sur ces pays de la baisse de droits de douane accordée aux importations européennes, contre un accès au marché européen libre, immédiat et sans aucune taxation des produits des ensembles régionaux.

Concernant l'Afrique de l'Ouest, le compromis stipule que vingt ans après l'entrée en vigueur de l'APE, 75 % des produits vendus par l'Union pourront entrer librement dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). « *Cela devrait se traduire par une perte nette de 26,2 milliards d'euros en 2040, 59,2 milliards d'euros en 2045 et 77,6 milliards d'euros en 2050* », explique l'économiste et spécialiste

des questions agricoles Jacques Berthelot, dans une note publiée en avril dernier ^[1].

L'Union a proposé aux signataires une aide de 6,5 milliards d'euros sur cinq ans pour permettre aux écono-

mitif n'ont pas non plus beaucoup à attendre d'un libre accès au marché communautaire : « *Les taxes qui s'appliquent au Nigeria sont très faibles, car il exporte peu de produits agricoles et ses exportations de pétrole ne sont pas taxées* », indique Jacques Berthelot.

Les PMA ont peur de voir leurs aides au développement réduites s'ils ne signent pas, ce qui les a conduits à accepter de passer sous les fourches Caudines de Bruxelles. L'Europe

“ On ne peut demander à l'Afrique d'être le premier exemple qui montrera que c'est en s'ouvrant d'abord au commerce qu'elle va se développer ” MAMADOU CISSOKHO, du Roppa

mies d'Afrique de l'Ouest de faire face à cette libéralisation. Mais cette somme représente une goutte d'eau par rapport aux besoins de ces pays. « *De plus, il ne s'agit pas de fonds additionnels, mais de recyclage de financements destinés à la région* », ajoute Pascal Erard, responsable plaidoyer au CFSI.

Les PMA floués

La situation est d'autant plus absurde que sur les seize Etats d'Afrique de l'Ouest concernés, douze font partie des pays les moins avancés (PMA) qui peuvent déjà exporter vers l'Europe sans s'acquitter de droits de douane, dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes », sans ouvrir davantage leurs frontières aux produits des Vingt-Sept. Les quatre pays en développement non PMA (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Cap-Vert) qui ne bénéficient pas de ce dispo-

est en effet leur premier partenaire commercial : elle absorbe 36 % des exportations de l'Afrique de l'Ouest et représente 30 % de ses importations. L'agriculture étant un secteur vital pour les Etats concernés – la production agricole couvre 80 % des besoins de la région et procure un emploi à 60 % de la population active –, les négociateurs ont obtenu qu'un certain nombre de produits de base soient considérés comme des produits sensibles, pouvant continuer à être protégés. « *Cependant, les importations de matières premières d'origine agricole destinées aux industries locales sont en général libéralisées, générant une concurrence accrue avec les matières premières équivalentes originaires de l'agriculture africaine. C'est notamment le cas* »

[1] « La folie de mettre en œuvre l'accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest, basée sur les échanges commerciaux de 2015 », 22 avril 2016, accessible sur <https://lc.cx/o44w>

ÉTAT DES LIEUX

La situation à la fin août

Au terme des négociations, les accords de partenariat économique (APE) doivent franchir trois étapes : être paraphés par les négociateurs, signés par les gouvernements, puis approuvés par le Parlement européen et les parlements nationaux. Un processus encore loin d'être terminé. Où en sommes-nous ?

- **Afrique australe** : APE signé, ratification en cours.

- **Afrique de l'Ouest** : procédure de signature en cours, mais fortes réticences du Nigeria et de la Gambie.

- **Afrique de l'Est** : procédure de signature

en cours, mais la Tanzanie et l'Ouganda ont annoncé qu'ils ne signeraient pas.

- **Afrique centrale** : négociations en cours, mais pas de paraphe. Un APE intérimaire a été ratifié avec le Cameroun, qui est entré en vigueur en août.

- **Pacifique** : négociations bloquées.

- **Caraïbes** : seul APE régional signé (en 2007), mais la ratification n'est pas finalisée.

- **Union européenne** : les APE paraphés ont été signés, mais le Parlement européen attend la signature des APE par les pays ACP concernés pour pouvoir se prononcer sur leur ratification.

► de la poudre de lait européenne, importée en vrac et reconditionnée sur place ou transformée en lait liquide, en concurrence directe avec les filières laitières locales », note la Confédération européenne des organisations non gouvernementales d'urgence et de développement (Concord) dans son étude, publiée en 2015 [2].

Un jeu de dupes

« Ces accords risquent de remettre en cause le développement agricole des pays signataires, alors qu'on assiste depuis la crise de 2008 à un changement d'attitude de la part de la communauté internationale. Les bailleurs de fonds financent aujourd'hui davantage de projets orientés vers les productions vivrières, répondant aux attentes des consommateurs locaux. L'agriculture est de nouveau considérée comme un secteur prioritaire. Partout en Afrique, se mettent en place des projets misant sur l'agroécologie pour améliorer les rendements en réduisant les coûts. La structuration de filières est en cours et des Etats ont aussi augmenté leur budget agricole après plusieurs années de

baisse », remarque Cécile Broutin, responsable du département « Alimentation et économie rurale » du Gret, association membre du CFSI.

« En empêchant les pays ACP, et notamment ceux d'Afrique de l'Ouest, d'assurer leur souveraineté alimentaire et la protection de leurs industries naissantes, l'Union se tire une balle dans le pied, car elle perdrait à moyen-long terme

de vastes marchés pour ses produits industriels et ses services à haute valeur ajoutée, a fortiori compte tenu de

26,2

milliards d'euros, c'est le montant de la perte de recettes douanières que pourraient engendrer les APE en Afrique de l'Ouest.

l'explosion démographique dans ces pays », observe Jacques Berthelot.

« Tous les pays qui se sont développés ont commencé par créer les conditions pour le faire en se protégeant, et ce n'est qu'ensuite qu'ils se sont ouverts aux autres. On ne peut demander aujourd'hui à l'Afrique d'être le premier exemple qui montrera que c'est en s'ouvrant d'abord au commerce qu'elle va se développer », conclut Mamadou Cissokho, président honoraire du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (Roppa). ■ L.E.

[2] « A qui profite l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE », 2015, accessible sur <http://library.concordeurope.org/record/1666/files/DEEEP-PAPER-2016-026.pdf>



Battage du fonio au Burkina Faso. Les productions agricoles du Sud, souvent complémentaires, trouvent aujourd'hui des débouchés dans les pays voisins.

Alonso Castellanos

DÉSÉQUILIBRES

L'intégration régionale, victime des APE ?

En privant chaque membre de débouchés chez ses voisins, dont les productions sont complémentaires, les accords de partenariat économique (APE) pourraient entraver le développement du commerce entre les pays d'Afrique de l'Ouest. Celui-ci ne représente aujourd'hui que 9 % des échanges de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). La raison ? L'augmentation des importations européennes dans chaque pays.

Les produits communautaires, déjà très compétitifs par rapport aux productions d'Afrique de l'Ouest, vont en effet bénéficier d'un coup de pouce supplémentaire avec la diminution des droits de douane. « De plus, les agriculteurs européens continuent à bénéficier de subventions, via les aides au revenu versées dans le cadre de la politique agricole commune », ajoute l'économiste Jacques Berthelot. L'intégration régionale, gage d'amélioration des conditions de vie, constituait pourtant l'un des arguments mis en avant par l'Union européenne pour inciter les gouvernements à accepter de négocier les APE.